

**FORMATION GENERALE**  
**MITIC (Médias, Images, Technologies de l'Information et de la Communication) : année scolaire 2019-2020**  
**Degré primaire (cycles 1 et 2) : nombre de périodes par semaine**

Années ↓	BERNE	FRIBOURG	GENÈVE	JURA	NEUCHÂTEL	TESSIN	VALAIS	VAUD
Semaines/an →	38 ou 39	38	38½	39	39	36½	37	38
Période de : →	45 minutes	50 minutes	45 minutes	45 minutes	45 minutes	45 minutes	45 minutes	45 minutes
1 <sup>e</sup>	7% <sup>1/2/3</sup>	-	1 <sup>1</sup>	4/5	6	Pas de grille horaire	Intégrés aux autres branches.	Intégrés aux autres branches.
2 <sup>e</sup>	7% <sup>1/2/3</sup>	-	1 <sup>1</sup>	4/5	6	Pas de grille horaire	Intégrés aux autres branches.	Intégrés aux autres branches.
3 <sup>e</sup>	Intégrés aux autres branches.	Intégrés aux autres branches.	1 <sup>1</sup>	Intégrés aux autres branches.	1 <sup>1</sup>	Intégrés aux arts visuels.	Intégrés aux autres branches.	Intégrés aux autres branches.
4 <sup>e</sup>	Intégrés aux autres branches.	Intégrés aux autres branches.	1 <sup>1</sup>	Intégrés aux autres branches.	1 <sup>1</sup>	Intégrés aux arts visuels.	Intégrés aux autres branches.	Intégrés aux autres branches.
5 <sup>e</sup>	Intégrés aux autres branches.	Intégrés aux autres branches.	1 <sup>1</sup>	Intégrés aux autres branches.	Intégrés aux autres branches.	Intégrés aux arts visuels.	Intégrés aux autres branches.	Intégrés aux autres branches.
6 <sup>e</sup>	Intégrés aux autres branches.	Intégrés aux autres branches.	1 <sup>1</sup>	Intégrés aux autres branches.	Intégrés aux autres branches.	Intégrés aux arts visuels.	Intégrés aux autres branches.	Intégrés aux autres branches.
7 <sup>e</sup>	Intégrés aux autres branches.	Intégrés aux autres branches.	1 <sup>1</sup>	Intégrés aux autres branches.	Intégrés aux autres branches.	Intégrés aux arts visuels.	Intégrés aux autres branches.	20 périodes par année <sup>7</sup>
8 <sup>e</sup>	1 Education numérique	Intégrés aux autres branches.	1 <sup>1</sup>	Intégrés aux autres branches.	Intégrés aux autres branches.	- : 1 <sup>e</sup> année secondaire	Intégrés aux autres branches.	20 périodes par année <sup>7</sup>

© IRDP/Secteur Documentation – Neuchâtel (2020)

Ces données ont été revues et approuvées par les départements de l'instruction publique romands et tessinois de la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP).

<sup>1</sup> Les pourcentages/périodes englobent : MITIC ; Choix et projets personnels ; Santé et bien-être, Vivre ensemble et exercice de la démocratie, Interdépendances (Formation générale).

<sup>2</sup> 22 à 25 périodes hebdomadaires (toutes les disciplines) pour 39 semaines d'école et 23 à 26 périodes hebdomadaires (toutes les disciplines) pour 38 semaines d'école.

<sup>3</sup> 15% de temps supplémentaire est à disposition pour l'ensemble des disciplines. Les enseignant-e-s veillent à ce que les pourcentages indiqués soient respectés sur l'ensemble de l'année.

<sup>4</sup> 16 périodes hebdomadaires (toutes les disciplines) pour la 1<sup>e</sup> année et 24 périodes hebdomadaires (toutes les disciplines) pour la 2<sup>e</sup> année.

<sup>5</sup> Apprentissages interdisciplinaires.

<sup>6</sup> Apprentissages transversaux et interdisciplinaires (ATI).

<sup>7</sup> En complément, *Bain informatique* mis en place dans le cadre de l'enseignement d'une ou de plusieurs disciplines de la grille horaire à raison de 20 périodes par année scolaire.